

REGLEMENT DU DOJO

Article N°1

Vous pratiquez un sport avec des traditions historiques, un code moral et des valeurs que l'on doit à son fondateur : Shihan Jigoro Kano.

Article N°2

Dans un premier temps, il suffit de se référer aux affiches sur le mur du dojo apposées depuis de nombreuses années.

Article N°3

Ce règlement est valable pour toute personne étrangère ou pas au dojo et vous êtes priés de faire circuler ce message à tous les pratiquants que vous connaissez !

Article N°4

Vous ne pouvez pas entrer ou quitter le tapis sans avoir au préalable saluer, c'est un manque évident de respect !

Article N°5

Vous ne devez pas entrer sur le tapis si le cours est commencé. La politesse exige que vous demandiez au professeur la permission et il serait souhaitable de vous excuser !

Article N°6

Vous ne devez pas circuler autour (y compris dans le vestiaire ou les toilettes) du tapis sans porter une paire de Zoori ou autres. Ces derniers devront être déposés le long du tapis et si possible rangés ! il n'est pas souhaitable d'arriver aux entraînements déjà habillé de votre judogi.

Les bouteilles d'eau doivent être amenées sur le bord du tapis de façon à ne plus quitter le tapis durant le cours tout entier.

Vous vous engagez également à jeter ou emporter ce qui n'a pas été fini !

Article N°7

Le vestiaire n'est pas un endroit de jeux, il est donc recommandé de ne pas s'y éterniser et de ne pas utiliser les habits qui ne vous appartiennent pas !

Article N°8

Tout contrevenant à n'importe quel « ARTICLE » du règlement sera sanctionné à 10 minutes de « repos forcé » sur le banc la première fois puis ensuite sera renvoyé du cours tout simplement !

Article N°9

« Le développement harmonieux d'un groupe humain n'est possible qu'au prix de l'entraide et de concessions mutuelles. » JIGORO KANO